

Réaménagement de l'avenue du Général de Gaulle et de la place Marsonnat Charbonnières-les-Bains

Dossier de concertation

Maîtrise d'ouvrage :

GRANDLYON

Métropole de Lyon
Direction de la Voirie
Voirie Maîtrise d'ouvrage
20, rue du Lac - 69003 Lyon
Tel : 04 26 99 32 71

Sommaire

1. La démarche de concertation	3
2. Le contexte du centre ville	4
3. Le diagnostic.....	5
3.1. Le centre ville	5
3.1.1. Urbanisme et paysage	5
3.1.2. Activités commerciales.....	7
3.1.3. Circulation.....	7
3.1.4. Stationnement	8
3.2. L'avenue du Général de Gaulle	10
3.3. La place Marsonnat.....	12
3.4. Synthèse du diagnostic.....	13
4. Les objectifs poursuivis.....	14
4.1. Le Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA) de la Métropole de Lyon	14
4.2. Les objectifs concernant l'avenue du Général de Gaulle et la place Marsonnat.....	14
5. Les scénarios de réaménagement	14
5.1. Les principes retenus pour l'avenue du Général de Gaulle.....	14
5.1.1. Rééquilibrer les usages de l'avenue en faveur des mobilités actives.....	15
5.1.2. Aménager une liaison piétonne confortable en rive Ouest de l'avenue.....	15
5.1.3. Apaiser la circulation, sécuriser et faciliter les traversées piétonnes.....	15
5.2. Les scénarios de réaménagement de l'avenue du Général de Gaulle.....	16
5.2.1. Visuels des deux scénarios sur la vue 1	17
5.2.2. Visuels des deux scénarios sur la vue 2	18
5.2.3. Des références comparables	19
5.3. Le réaménagement de la place Marsonnat	19
5.4. L'évolution du stationnement	20
5.4.1. Etat actuel.....	20
5.4.2. Scénario 1	20
5.4.3. Scénario 2	20
5.4.4. Mesures d'accompagnement	21
6. Les étapes du projet	21

1. La démarche de concertation

La Métropole Lyon a réalisé une première phase d'études dites préalables afin de définir les propositions possibles de réaménagement de l'avenue du Général de Gaulle et de la place Marsonnat à Charbonnières-les-Bains. Etant donné leurs connexions et la nécessité d'une approche globale concernant le stationnement, ces études ont été menées dans le cadre d'un projet global bien que l'avenue du Général de Gaulle et la place Marsonnat fassent chacune l'objet d'une opération distincte suivant la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon.

Ces propositions sont présentées ci-après. C'est à l'issue de cette première phase de concertation que la Métropole de Lyon et la Ville de Charbonnières-les-Bains arrêteront de manière définitive les orientations d'aménagement à partir desquelles le maître d'œuvre qui sera choisi concevra le projet d'espace public.

L'avenue du Général de Gaulle sera réaménagée de façade à façade sur tout son linéaire, soit environ 400 ml, entre le square de Verdun et l'avenue des Thermes.

La place Marsonnat sera réaménagée sur l'emprise actuelle du parking y compris la partie contigüe du square Marsonnat jusqu'à l'avenue de la Victoire, soit une superficie d'environ 2300 m² – Les deux périmètres sont indiqués en trait pointillé rouge sur la figure ci-dessous.

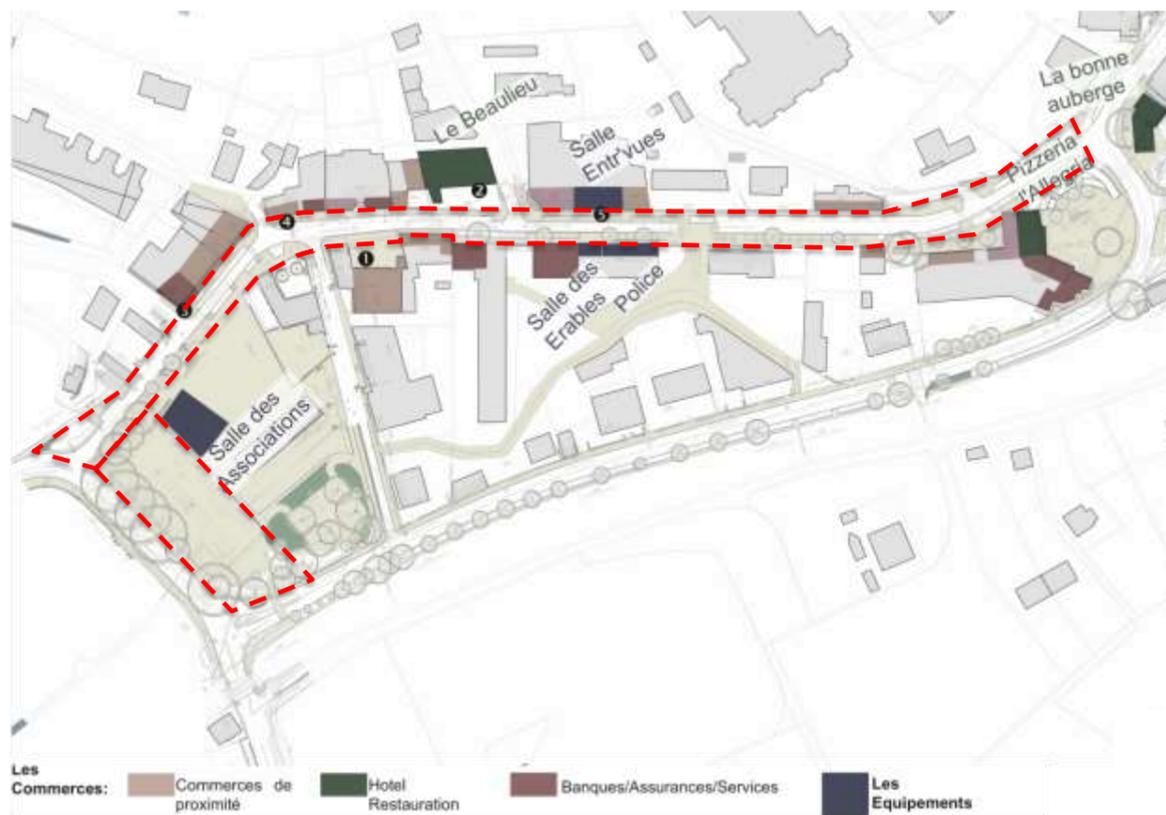


Figure 1 : Périmètres de réaménagement de l'avenue du Général de Gaulle et de la place Marsonnat

Une démarche de concertation en deux phases :

- Une première phase : la concertation préalable, du 9 janvier au 3 mars 2017, sur la base du présent dossier. Cette phase comprend les réunions suivantes :
 - Une réunion « Atelier » le 9 janvier
 - Une réunion publique le 6 février
- Une seconde phase d'échanges et d'enrichissement avec le maître d'œuvre qui sera choisi à partir de ses propositions de projet

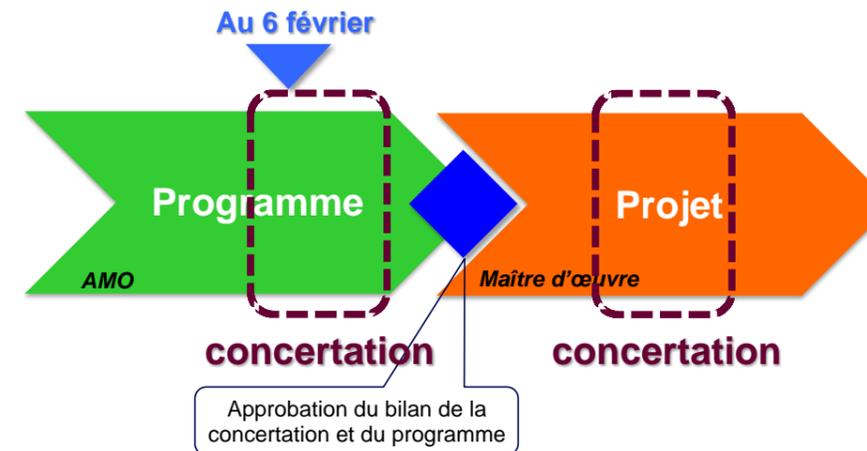


Figure 2 : Processus de concertation en deux phases

Le dossier de concertation présente successivement :

- le contexte du centre ville,
- le diagnostic,
- les objectifs du projet,
- les scénarios de réaménagement proposés,
- le calendrier du projet,

Ce dossier de concertation est mis à la disposition du public avec un cahier destiné à recueillir les observations.

→ Il est consultable à l'accueil de la Mairie de Charbonnières :

- Lundi et mercredi : 8h30-12h30 / 14h-17h
- Mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h30
- Samedi matin : 9h-12h

→ Il est téléchargeable sur le site de la Mairie de Charbonnières : www.charbonnieres.com

Les observations peuvent être transmises par courriel à l'adresse :
charbodegaulle@grandlyon.com

2. Le contexte du centre ville

Plusieurs projets immobiliers sont en cours sur le secteur du Centre :

- **Les opérations de la Ville**

- Maison des Associations : réflexion sur la reconstruction d'un petit immeuble de logements sur l'emprise actuelle avec la création en rez-de-chaussée d'environ 300 m2 de salles de réunion pour les besoins de la Commune.
- Villa des Erables : la mairie a cédé à bail les logements en étages à la SEMCODA qui va réaliser des travaux de rénovation. Le rez-de-chaussée reste la propriété de la Commune.

- **Les opérations privées** (voir repérage sur la figure ci-dessous)

- (1) Résidence de services Senior avec commerces en rez-de-chaussée. Une DUP est en cours pour l'expropriation d'une ancienne servitude de passage.
- (2) Petit casino : La Ville a cédé un terrain au groupe Casino qui va construire une supérette de 300 m2 de surface de vente (Leader Price), ainsi que 10 logements.
- (3) Tènement de la Villa des Lilas : Projet de construction d'un immeuble de logements avec commerces en rez-de-chaussée, contrainte forte du classement au PLU de la façade de la villa des Lilas.
- (4) Tènement de la maison de la presse : Projet de construction d'un immeuble de 28 logements avec commerces en rez-de-chaussée et de 14 à 20 places de stationnement en contre-bas qui seront remis à la Commune.

La Métropole de Lyon et la Ville de Charbonnières sont en relation étroite avec les porteurs de ces opérations privées afin de coordonner au mieux les calendriers de travaux de chacun et de proposer des aménagements cohérents et complémentaires. Des rencontres régulières seront programmées tout le long du projet, et notamment en phase de chantier afin de veiller à limiter les emprises des chantiers sur l'espace public, garantir la sécurité et réduire les impacts sur les conditions de circulation.

Le secteur d'étude témoigne de nombreux projets, montrant son attractivité et la nécessité de se renouveler.

Projets en élaboration ① Création de logements pour séniors; HTVS; 2015/2016

(DUP en cours pour une expropriation de servitude)

Commerces en r-d-c et logements



② Création de logements / maison médicale; O GAUDY arch.; 2015/2016

Création de 10 logements
reconstruction d'une
supérette en rez-de-
chaussée



③ Création de nouveaux logements; ; 2016 (privé)

(Pas de façades déclassées)

④ Création d'un parking public

(Sur la parcelle de l'actuel garage automobile)

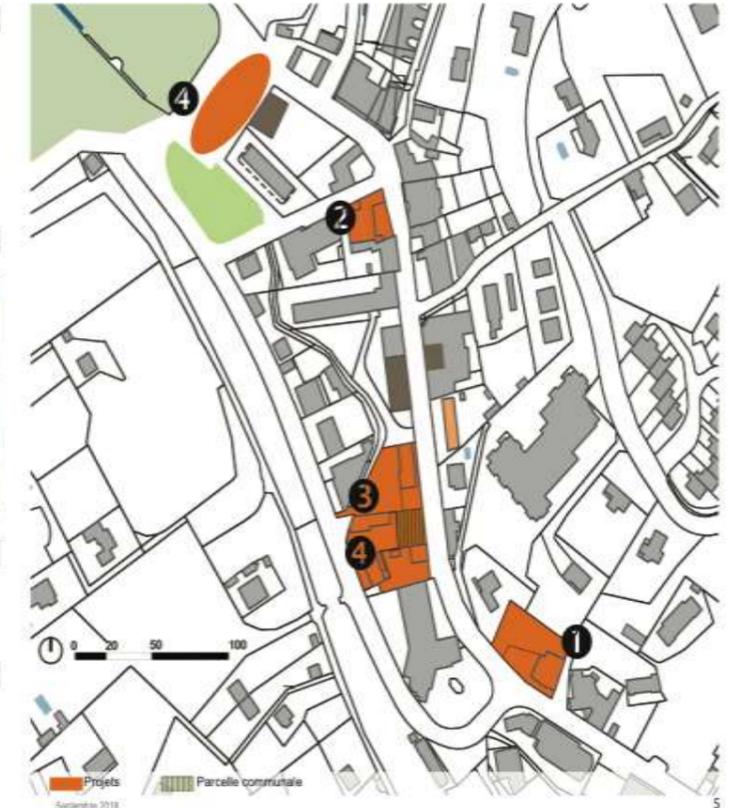


Figure 3 : Cartographie des autres projets compris dans le quartier du centre-ville

Par ailleurs, outre les opérations de réaménagement de l'avenue du Général de Gaulle et de place Marsonnat – objet du présent dossier – la Métropole de Lyon a prévu de réaliser des aménagements cyclables sur l'avenue Bergeron.

3. Le diagnostic

3.1. Le centre ville

3.1.1. URBANISME ET PAYSAGE

Le quartier du Centre est marqué par l'histoire thermale

Un site à proximité d'équipements communaux et à l'échelle de l'agglomération : le parc Lacroix-Laval, le casino Le Lyon Vert,...

Une polarité commerciale de proximité qui bénéficie d'une clientèle de passage.

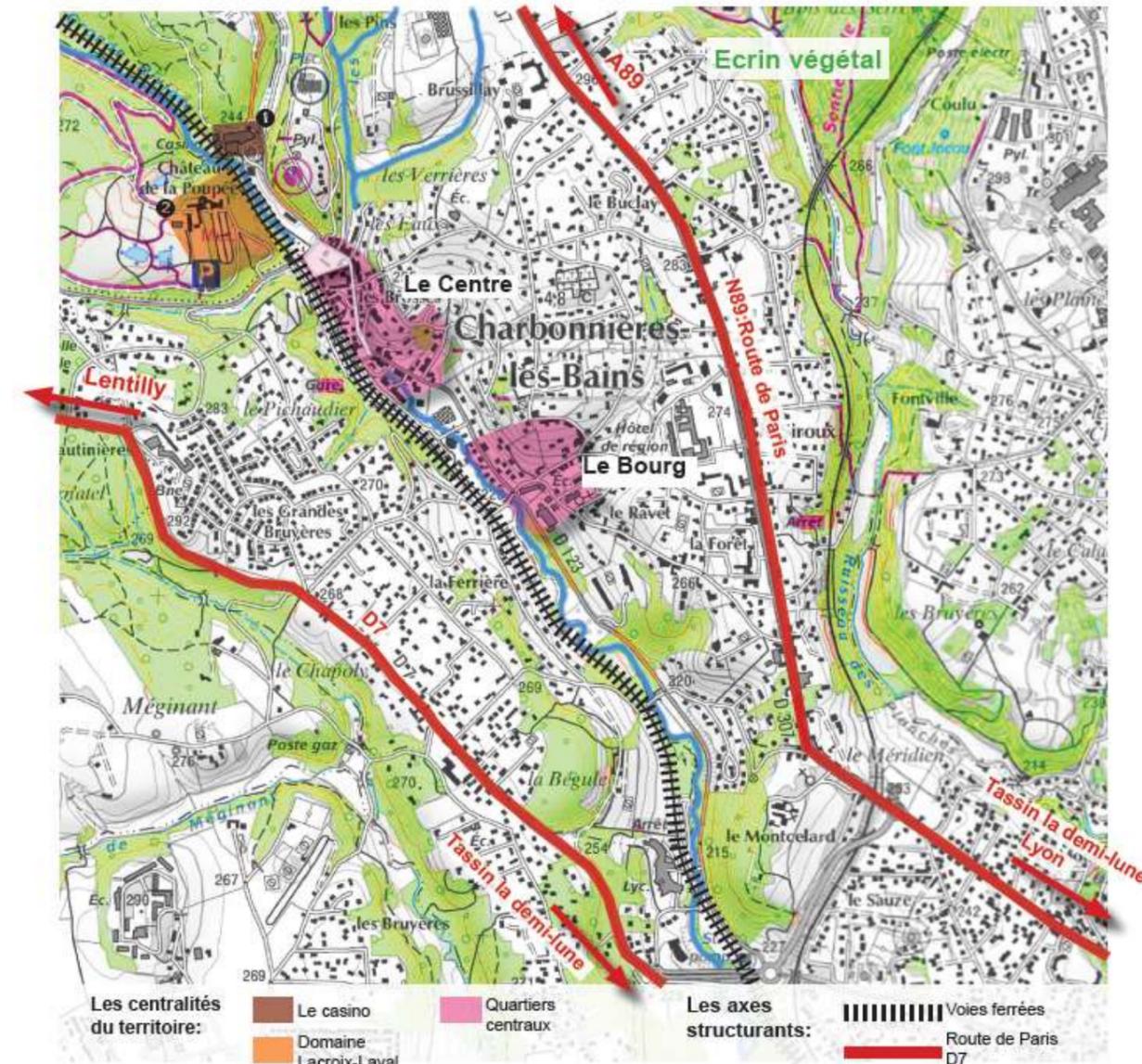


Figure 4 : Plan de situation du quartier du centre

Une qualité paysagère et patrimoniale à renforcer

Au nord et à l'est, le parc du Casino, le parc du domaine Lacroix-Laval et le coteau boisé forment un écrin paysager du centre ville.

L'avenue Général de Gaulle est inscrite en balcon sur le talweg du ruisseau de Charbonnières. Des cônes de vue sur le coteau boisé en rive droite du ruisseau sont inscrits au PLU.

Les Villas thermales situées sur l'avenue de Gaulle (Villa des Erables, Villa des Roses et villa des Lilas) constituent un patrimoine bâti remarquable.

L'entrée des anciens thermes (actuel parc du Casino), le square Marsonnat, le square des Erables et le sentier des Amoureux offrent une qualité paysagère bien que les usages y soient peu développés.

Il est à noter que le sentier des Amoureux a été aménagé sur la dalle de couverture du ruisseau de Charbonnières qui a été totalement canalisé entre l'avenue des Thermes et le square de Verdun lors des phases successives d'urbanisation du centre.

La mairie de Charbonnières souhaite étudier la réouverture de l'entrée au Parc du Casino en concertation avec la direction de l'établissement.

L'ensemble du patrimoine bâti et végétal offre une grande qualité paysagère à ce quartier. Cependant, des connexions paysagères pourraient être renforcées par :

- une végétalisation de l'espace public, notamment la place Marsonnat ;
- la valorisation des vues depuis l'avenue du Général de Gaulle sur le grand paysage du coteau boisé.



Figure 5 : Cartographie des enjeux paysagers

Une polarité importante

Une desserte ferroviaire du centre ville qui met Charbonnières à environ 17 mn du centre de Lyon.

La proximité d'équipements de loisirs à l'échelle de l'agglomération avec le parc Lacroix-Laval et le Casino.

Des équipements communaux situés sur la place Marsonnat (la Maison des Associations) et sur l'avenue du Général de Gaulle (le commissariat de Police municipale, la salle d'exposition Entr'vues).

Une polarité commerciale de proximité concentrée sur l'avenue du Général de Gaulle qui bénéficie d'une clientèle de passage.



Figure 6 : Cartographie des enjeux urbains

ou égale à 30 km/h, les chaussées sont à double sens pour les cyclistes sauf décision contraire de l'autorité investie du pouvoir de police.



Figure 9 : Vue de l'entrée de la zone 30 avec la signalisation du double-sens cyclable

Etant donné le sentiment d'insécurité routière des usagers, la mairie a pris un arrêté pour interdire ce contre-sens cyclable dans la configuration actuelle de l'avenue de Gaulle et reporte la décision de l'autoriser dans le cadre du projet de réaménagement.

3.1.4. STATIONNEMENT

L'usage important de la voiture pour se déplacer a pour corollaire un besoin important de stationnement pour :

- les résidents du centre qui ne disposent pas de parking privé ;
- l'accès aux commerces, aux équipements et à la gare TER du centre-ville pour les habitants de Charbonnières, mais aussi pour les habitants des communes alentours.

Le stationnement public du centre est gratuit (comme sur l'ensemble de la Commune).

Une partie de ce stationnement, notamment l'avenue du Général de Gaulle, est réglementée en « zone bleue » du lundi au samedi de 9 à 18h. La durée de stationnement est limitée à 1h30. Voir repérage et panneau de la zone bleue sur la figure ci-dessous. Le stationnement sur la place Marsonnat est libre (non compris dans la zone bleue).

Rappel de la réglementation : Une « zone bleue » est une zone de stationnement réglementé limité dans la durée. Peuvent s'y garer les automobilistes qui possèdent un disque de stationnement (Depuis le 1er janvier 2012, le nouveau disque européen est obligatoire en zone bleue et il ne comporte plus que la fenêtre avec l'heure d'arrivée).

La Métropole de Lyon a fait réaliser une enquête de stationnement le jeudi 29 janvier 2015 sur le périmètre du centre-ville : les axes de Gaulle, Lamartine, Promenade de la Gare et Victoire, les places Marsonnat et Sainte-Luce ainsi que l'ensemble des places situées autour de la gare.

L'offre de stationnement du périmètre enquêté comprend un total de 487 places « légales » dont 467 places non réservées (handicapés, police, transport de fond, livraison, taxi). Il est à noter que le décompte des 56 emplacements indiqué sur la figure 10 au droit de la place Marsonnat comprend les 46 emplacements de la place Marsonnat plus les emplacements en talons le long de la façade sud/ouest de la copropriété (10 places).

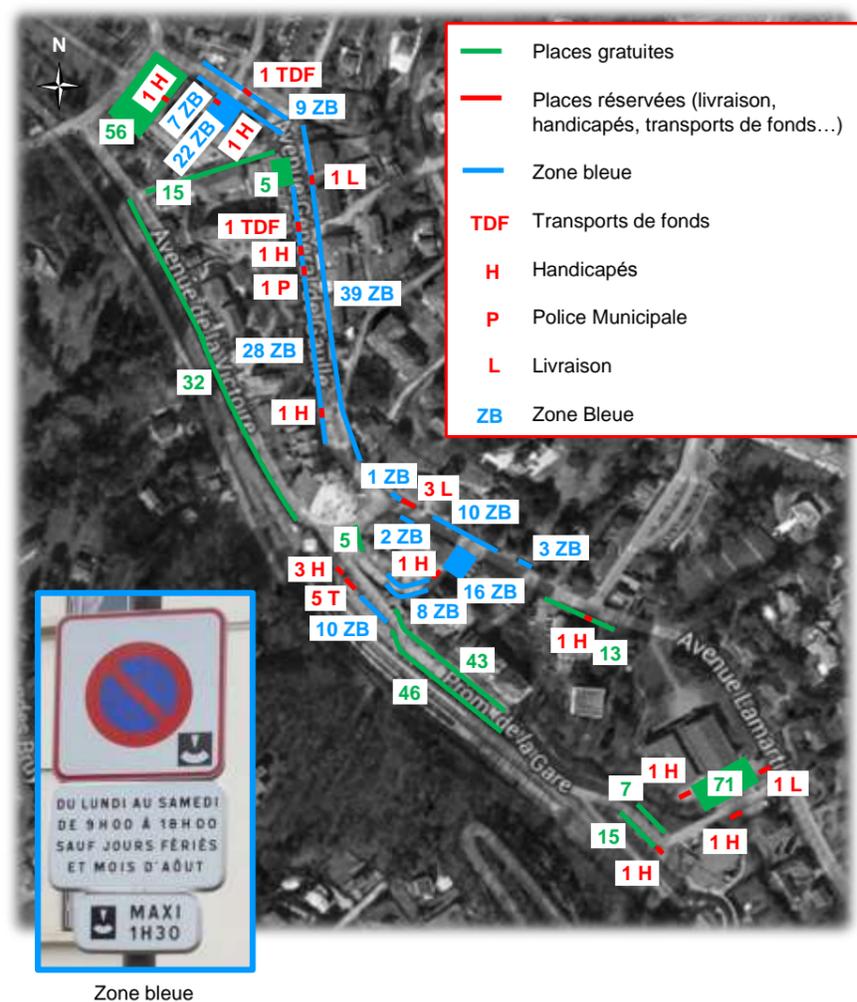


Figure 10 : Repérage de l'offre de stationnement public

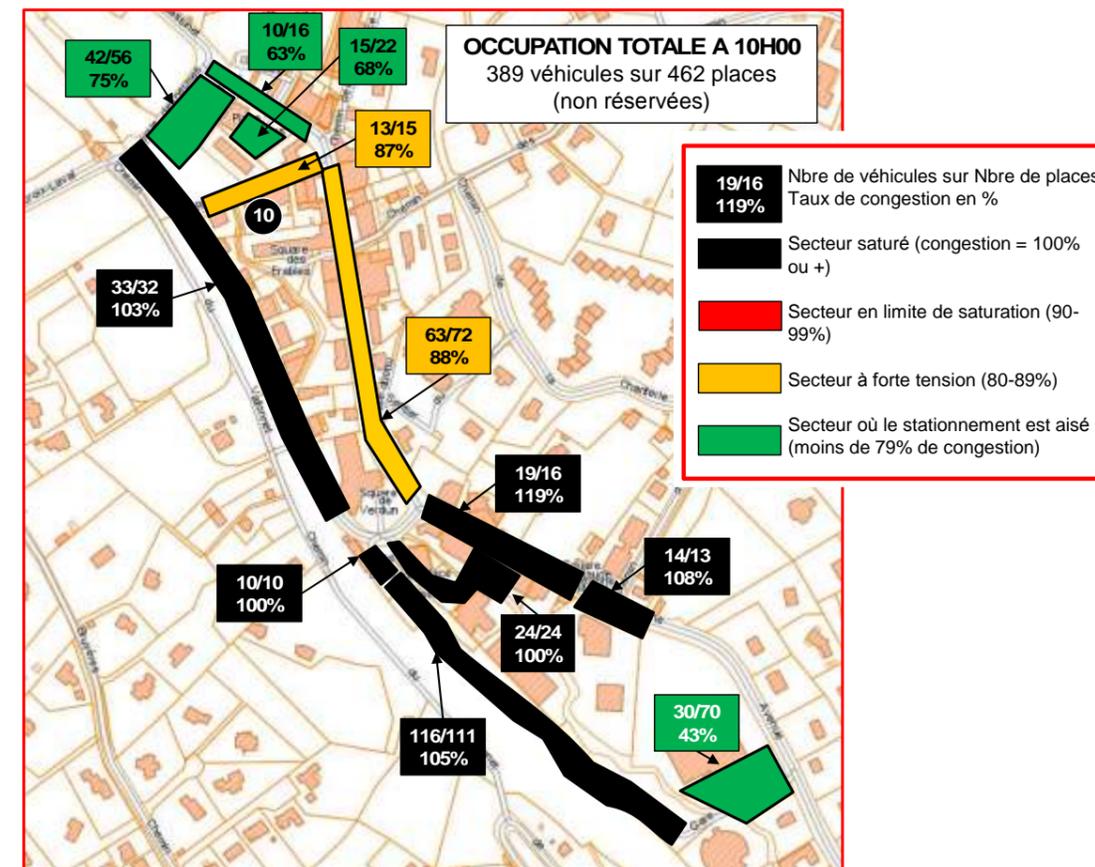


Figure 11 : Taux d'occupation du stationnement public à 10h en jour de semaine

L'enquête de rotation des places montre que :

- 10h est l'heure de l'occupation la plus forte du stationnement public (caractéristique typique des centres villes où se côtoient commerces, équipements et logements) ;
- Le secteur de la gare est saturé ;
- L'offre de stationnement sur l'avenue De Gaulle est suffisante avec un bon taux de rotation ;
- L'offre de stationnement sur la place Marsonnat est supérieure à la demande, sauf l'après midi du fait des activités de la Maison des Associations.

3.2. L'avenue du Général de Gaulle

Du fait du tissu urbain ancien et dense du centre, la largeur courante entre façades de l'avenue du Général de Gaulle est d'environ 12 m, ce qui constitue un gabarit très étroit, même pour une voie à sens unique.

Au droit du bureau de tabac et de la boucherie, l'avenue est « pincée », son gabarit est réduit à 8 m.

La largeur de chaussée (à sens unique) varie de 3,25 à 4,5 m suivant les sections.

Le stationnement est aménagé longitudinalement sur les deux côtés de l'avenue. La largeur des places varie de 2 à 2,5 m.

En comptant toute la largeur occupée par la voiture en circulation ou en stationnement, on constate que près des 3/4 du gabarit de l'avenue du Général de Gaulle sont consacrés à la voiture. Ainsi, il ne reste plus que 3 à 4 m de la largeur pour les trottoirs.

Les photos ci-dessous montrent la présence importante de la voiture en circulation et en stationnement. Elles montrent aussi la qualité urbaine et paysagère de l'avenue avec ses arbres et l'architecture historique des villas thermales.



Figure 12 : Vues sur la circulation et le stationnement de l'avenue du Général de Gaulle

Cette situation a de nombreux effets négatifs en termes de qualité urbaine et de cadre de vie :

- L'image de l'avenue est très routière ;
- Les voitures, en occupant massivement l'espace, génèrent un effet de masque qui rend difficiles les communications entre les deux façades et leurs commerces (effet de « coupure urbaine ») ;
- Les piétons ne trouvent pas leur place, ils sont quasiment absents de la vie de l'avenue.



Comme on le voit sur les photos ci-dessous, la largeur des trottoirs est insuffisante. En de nombreux endroits (Cf. figure 11), les trottoirs ont une largeur bien inférieure à la largeur minimale de cheminement qui est de 1,40 m libre de tout mobilier et obstacle (Cf. arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret no 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics). Outre le fait qu'ils ne respectent pas les normes d'accessibilité, ils ne permettent pas un cheminement confortable et adapté aux usages de l'avenue de Gaule avec ses commerces et ses équipements.



Sur la vue ci-dessus, la largeur du trottoir est de 1,2 m alors qu'on a des commerces.



Figure 13 : Vues sur l'encombrement des trottoirs de l'avenue du Général de Gaulle



Figure 14 : Repérage des linéaires de trottoir de largeur inférieure à 1,4 m

3.3. La place Marsonnat

La place Marsonnat, anciennement « place des eaux », a longtemps été la place de village pour les animations et événements communaux. C'était alors un espace dédié aux piétons.



Figure 15 : Vue historique de la place Marsonnat

Avec le développement de la voiture, cette place est devenue un parking banalisé, sans qualité paysagère alors qu'elle est située au contact avec le parc du Casino et à l'entrée nord de la Ville.

La voiture (46 places de stationnement) occupe tout l'espace public. La place est recouverte d'un enrobé. Elle dispose d'une entrée depuis l'avenue du Général de Gaulle et d'une sortie sur l'avenue des Thermes.

Aucun cheminement n'existe à l'intérieur de la place pour déambuler vers le sentier des Amoureux ou le parc du Casino.



Figure 16 : Vue aérienne de la place Marsonnat



Figure 17 : Vue actuelle sur la place Marsonnat

3.4. Synthèse du diagnostic

- L'avenue Général de Gaulle : Axe de la centralité historique et actuelle de Charbonnières
- Un cadre paysager et patrimonial remarquable
- Un tissu urbain ancien et dense
- Une vie locale intense avec les commerces et les équipements publics
- Des opérations immobilières connexes importantes qui vont participer à la requalification du paysage urbain
- Un plan de circulation en sens unique, un trafic soutenu
- Une offre de stationnement public importante, mais sous tension à proximité de la gare
- Un gabarit de voirie étroit avec du stationnement bilatéral qui pénalise le cheminement des piétons sur les trottoirs
- Des trottoirs trop étroits, encombrés et inaccessibles qui ne permettent pas un cheminement confortable et adapté aux usages de l'avenue de Gaule avec ses commerces et ses équipements.
- Une voirie refaite par endroit, vieillissante par ailleurs, un mobilier hétéroclite

4. Les objectifs poursuivis

4.1. Le Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA) de la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique visant à inciter à l'usage du vélo et à faciliter la marche sur le territoire de l'agglomération au travers de deux plans « modes doux ». Le bilan est très positif :

- La pratique de la marche représente plus d'un tiers des déplacements sur le territoire métropolitain ce qui fait de la Métropole de Lyon l'une des agglomérations européennes où l'on marche le plus.
- La pratique du vélo a été multipliée par 3 depuis 2005, grâce notamment à la multiplication par 3 aussi du linéaire des aménagements cyclables.

L'expression « Modes actifs » permet de regrouper tous les modes de déplacement dans la rue sans autre apport que l'énergie humaine. Ces modes de déplacement doivent être pensés en lien étroit et complémentaire avec les transports collectifs, le covoiturage, l'autopartage ou l'utilisation du taxi. Le nouveau Plan d'Actions pour les Mobilités Actives s'inscrit donc dans une stratégie d'action globale et partagée. Ce plan vise aussi la mise en accessibilité de la voirie au sens de la loi Handicap de 2005.

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) 2015-2020, la Métropole a retenu de nombreuses opérations de voirie favorisant la marche et le vélo, dont le réaménagement de l'avenue du Général de Gaulle, pour un budget global de 160 M€ sur l'ensemble de l'agglomération.

4.2. Les objectifs concernant l'avenue du Général de Gaulle et la place Marsonnat

Les objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon et la Ville de Charbonnières pour le projet global de réaménagement de l'avenue du Général de Gaulle et de la place Marsonnat se déclinent de la manière suivante :

- **Renforcer la qualité urbaine et paysagère des espaces, maintenir l'attractivité du centre ville et mettre en valeur les commerces**
- **Avenue du Général de Gaulle**
 - Apaiser la circulation routière de l'avenue
 - Rendre accessibles et confortables les trottoirs et traversées piétonnes pour tous les publics
 - Intégrer les mutations foncières en cours
 - Développer et mettre en valeur le végétal et les vues sur le vallon
- **Place Marsonnat**
 - Retrouver un statut d'espace public intégrant du stationnement
 - Améliorer les connexions de la place avec le parc du Casino et le sentier des Amoureux

5. Les scénarios de réaménagement

5.1. Les principes retenus pour l'avenue du Général de Gaulle

Afin de répondre aux objectifs poursuivis, la Métropole de Lyon et la Ville de Charbonnières ont retenu les principes suivants :

- Rééquilibrer les usages de l'avenue en faveur des mobilités actives tout en maintenant l'usage de la voiture ;
- Aménager une liaison piétonne confortable en rive Ouest de l'avenue ;
- Apaiser la circulation, sécuriser et faciliter les traversées piétonnes de l'avenue.

La Ville de Charbonnières a décidé de ne pas modifier le plan de circulation du Centre. En effet, si l'option d'une mise à double sens de l'avenue de la Victoire a été envisagée pour apaiser et soulager l'avenue du Général de Gaulle de son trafic de transit, elle a été écartée pour les raisons suivantes :

- Le maintien de l'activité des commerces implique de ne pas modifier les flux automobiles actuels ;
- la mise à double sens de l'avenue de la Victoire accentuerait la congestion du trafic liée au passage à niveau ferroviaire de la route de Marcy ;
- le report du trafic de transit sur l'avenue de la Victoire ne serait pas suffisant pour « piétonner » l'avenue de Gaulle.

Par ailleurs, il est proposé de maintenir la réglementation « zone 30 » actuelle de l'avenue de Gaulle et la rue du docteur Girard. La requalification de l'avenue, notamment le traitement de son entrée depuis l'avenue Lamartine renforcera son caractère de zone à circulation apaisée.

Il est à noter que le renforcement de cette zone à circulation apaisée avec une réglementation « zone de rencontre » (vitesse limitée à 20 km/h) n'apparaît pas adaptée compte tenu d'une « vie locale » pas assez soutenue au regard du trafic automobile. En effet, une zone de rencontre ne fonctionne correctement que si les piétons sont assez nombreux pour « s'imposer » face aux automobilistes, notamment en traversant la rue en tout endroit.

Article R. 110-2 du Code de la route : *Une zone de rencontre est une section ou un ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.*

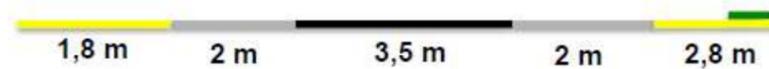
5.1.1. RÉÉQUILIBRER LES USAGES DE L'AVENUE EN FAVEUR DES MOBILITÉS ACTIVES

Le rééquilibrage des usages de l'avenue implique un nouveau partage de la rue en faveur des piétons en réduisant la largeur de la chaussée à 3,5 m et la largeur du stationnement longitudinal à 2,0 m.

Une chaussée de 3,5 m est suffisante pour la circulation des bus, le passage exceptionnel des poids lourds (l'avenue étant interdite aux véhicules de plus de 3,5 T) et le bon fonctionnement de la collecte des ordures ménagères. Elle permettra le cas échéant, la mise en place d'un double sens cyclable.



Sur cette section de l'avenue, les trottoirs sont réduits à 1,5 et 1,2 m.



Nouveau partage de la rue en gardant du stationnement sur les deux côtés.



Nouveau partage de la rue en ne gardant cette fois-ci du stationnement que d'un côté.

Figure 18 : Nouveau partage de la rue

Les traits verts sur le schéma ci-dessus représentent des bandes plantées – Cf. figure 20.

5.1.2. AMÉNAGER UNE LIAISON PIÉTONNE CONFORTABLE EN RIVE OUEST DE L'AVENUE

Une liaison piétonne confortable sur toute la longueur de l'avenue répond à plusieurs usages :

- le déplacement à pied entre sa voiture qu'on vient de garer et les commerces ou autres activités ;
- la promenade en boucle avec par exemple un retour par le sentier des amoureux.

Il est proposé d'aménager cette liaison piétonne sur le trottoir en rive Ouest afin de bénéficier des points de vue sur le grand paysage.

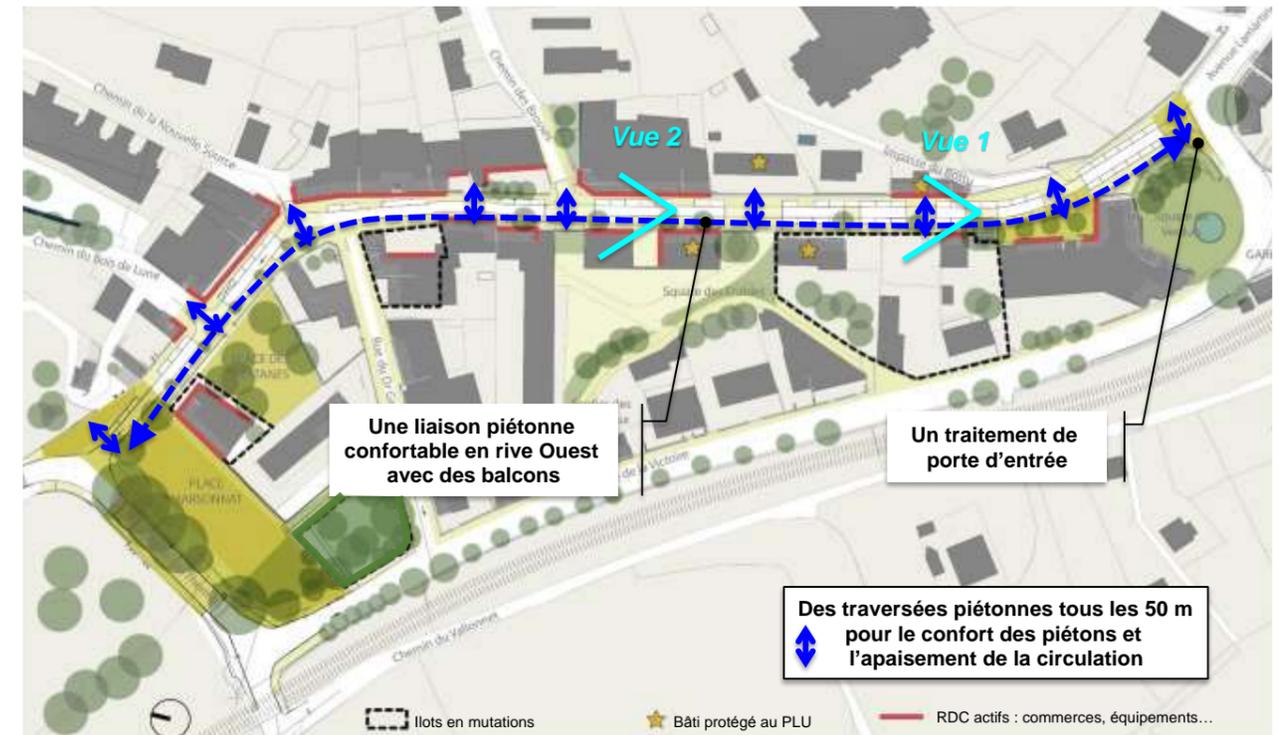


Figure 19 : Plan-programme du réaménagement de l'avenue de Gaulle

5.1.3. APAISER LA CIRCULATION, SÉCURISER ET FACILITER LES TRAVERSÉES PIÉTONNES

Il est proposé d'aménager des traversées piétonnes sécurisées espacées d'environ 50 m sur tout le linéaire de l'avenue, soit dans les carrefours, soit entre les carrefours lorsqu'ils sont très espacés.

5.2. Les scénarios de réaménagement de l'avenue du Général de Gaulle

Les deux scénarios proposés sont présentés sur les deux coupes types ci-dessous. La section qui a été choisie pour établir ces coupes est celle qui se situe en aval de la vue 1 – Cf. figure 19. Cette section est caractérisée par un mur de soutènement en rive Est et une ouverture sur le grand paysage en rive Ouest.

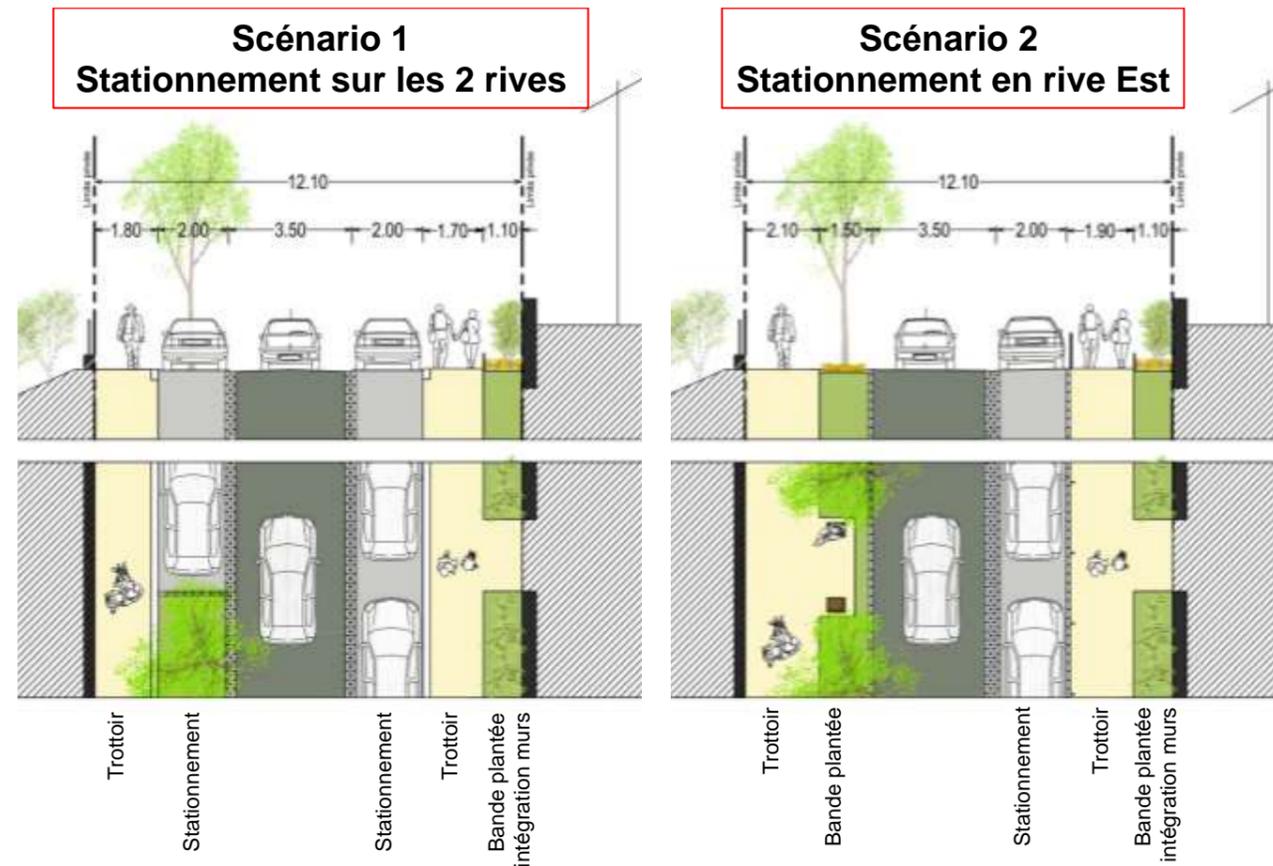


Figure 20 : Coupes types des scénarios 1 et 2

Dans les deux scénarios, le pied de mur de soutènement est végétalisé pour atténuer son aspect très minéral et animer cette section sans rez-de-chaussée commercial.

Dans le scénario 2, la suppression du stationnement en rive Ouest (soit 25 places) permet d'aménager une bande plantée de 1,5 m et d'élargir les trottoirs des deux côtés (le trottoir Ouest passe de 1,8 à 2,1 m et le trottoir Est passe de 1,7 à 1,9 m).

Le scénario 1 présente l'avantage de maintenir une offre de stationnement proche de l'existant.

Le scénario 2, quant à lui, présente d'autres avantages :

- une présence moins importante de la voiture qui rend l'avenue moins routière et donc plus urbaine ;
- la suppression de l'effet de masque dû à la file de stationnement en rive Ouest a pour conséquence d'améliorer la visibilité des piétons et automobilistes en traversées piétonnes ;
- une avenue plus verte avec des bandes plantées qui agrémentent le cadre de vie et qui apportent de la fraîcheur l'été avec l'évapotranspiration du sol.
- la possibilité d'implanter du mobilier urbain de repos pour créer des salons de convivialité.

5.2.1. VISUELS DES DEUX SCÉNARIOS SUR LA VUE 1

Scénario 1 : Stationnement sur les deux rives



Scénario 2 : Stationnement sur la rive Est



Figure 21 : Vue 1 – scénarios 1 et 2

5.2.2. VISUELS DES DEUX SCÉNARIOS SUR LA VUE 2

Scénario 1 : Stationnement sur les deux rives



Scénario 2 : Stationnement sur la rive Est



Figure 22 : Vue 2 – scénarios 1 et 2

5.2.3. DES RÉFÉRENCES COMPARABLES



Aménagement d'une rue apaisée avec stationnements latéral

Aménagement de carrefour à niveau



Salon de convivialité

Placette plantée

Figure 23 : Références d'aménagement comparables

5.3. Le réaménagement de la place Marsonnat

La future place sera d'autant plus qualitative qu'on aura réduit le volume de stationnement. Il s'agit donc d'une question de juste équilibre entre la qualité urbaine et paysagère de la place (l'espace dédié aux piétons) et le maintien de l'offre de stationnement.

Il est proposé de maintenir une offre de stationnement d'une quarantaine de places, en deux poches afin de libérer un espace central – une placette – qui permet les circulations piétonnes nord/sud vers le sentier des amoureux et le parc du Casino.

Par ailleurs, il est proposé de modifier les accès au parking avec une entrée/sortie sur l'avenue de Gaulle et autre entrée/sortie sur l'avenue de la Victoire afin de faciliter sa desserte.

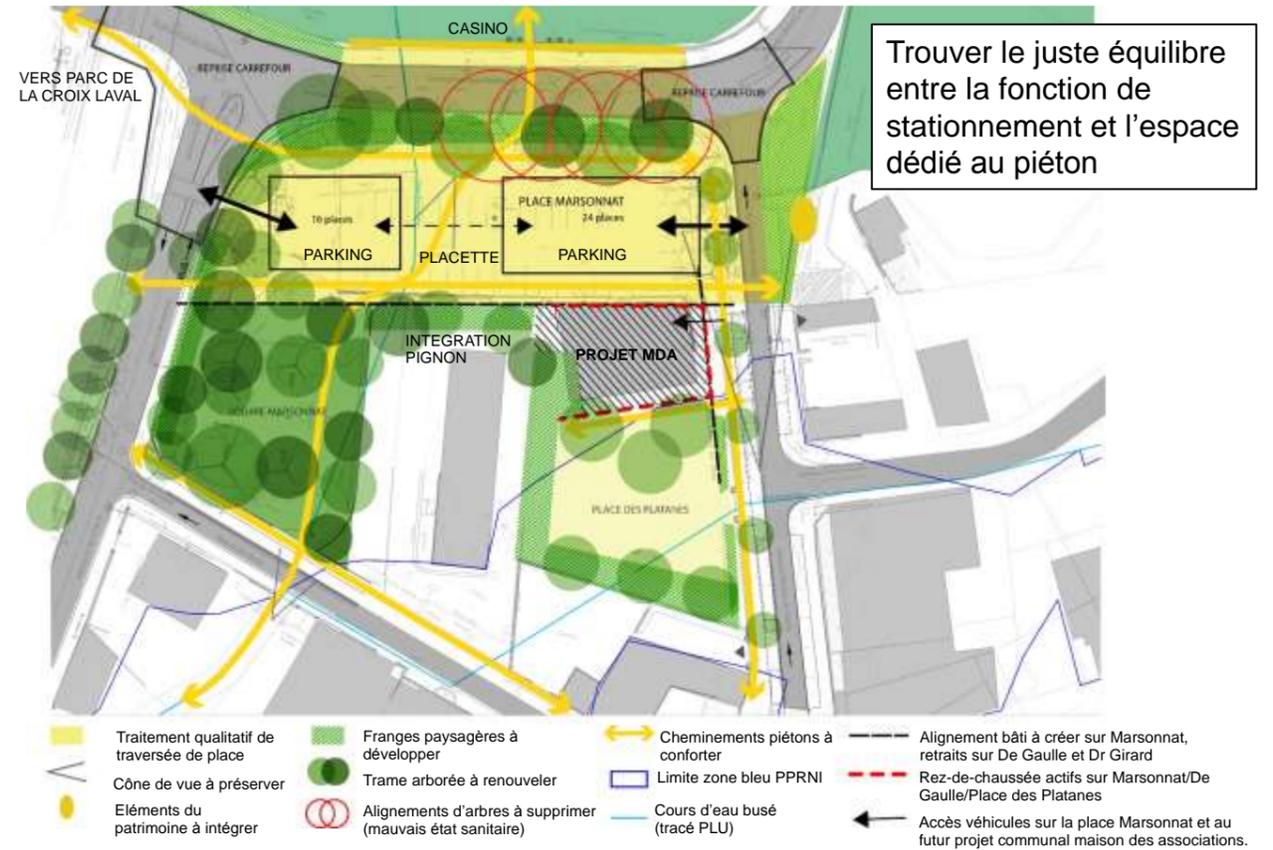


Figure 24 : Plan-programme du réaménagement de la place Marsonnat

5.4. L'évolution du stationnement

L'offre de stationnement va nécessairement évoluer du fait de la mise aux normes – dans le cadre des travaux de réaménagement - des places de stationnement réservées pour les personnes handicapées, pour les véhicules de transport de fond et pour les livraisons.

On compare ci-après le nombre de places de stationnement sur l'avenue du Général de Gaulle et sur la place Marsonnat entre l'état actuel et les deux scénarios 1 et 2 proposés.

5.4.1. ETAT ACTUEL

Stationnement sur les deux rives de l'avenue.

Bilan de 130 places (46 sur la place + 84 sur l'avenue).

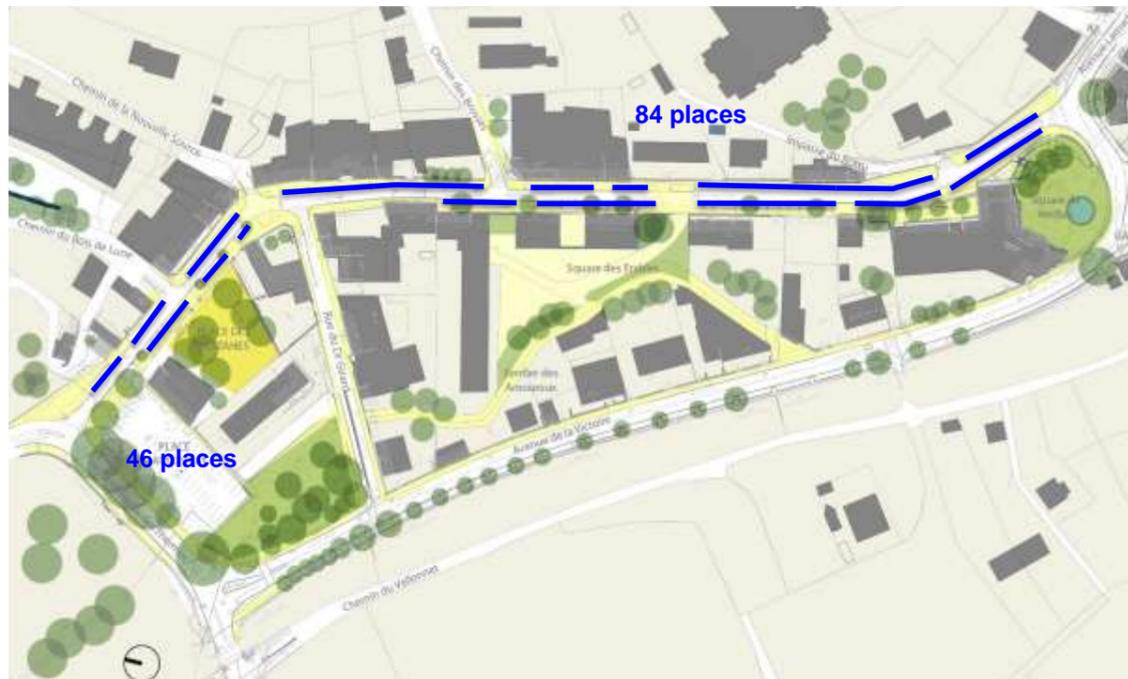


Figure 25 : Stationnement sur de Gaulle et Marsonnat – Etat actuel

5.4.2. SCÉNARIO 1

Stationnement sur les deux rives de l'avenue, mais suppression de d'une dizaine de places. Bilan de 115 places (40 sur la place + 75 sur l'avenue).

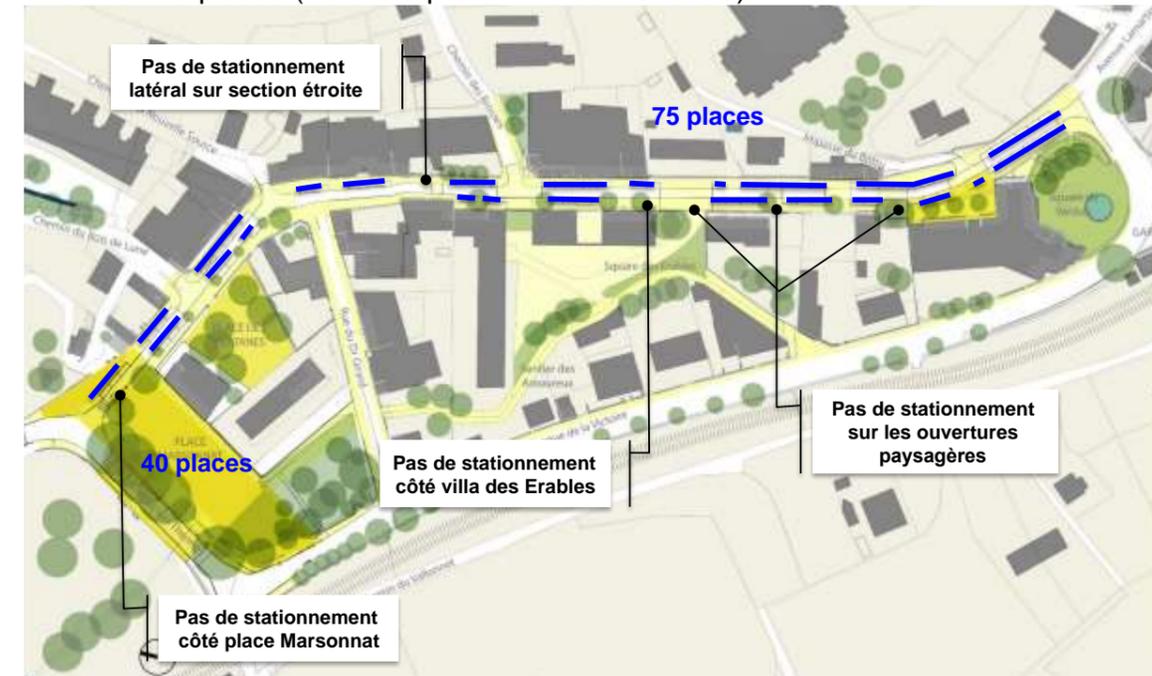


Figure 26 : Stationnement sur de Gaulle et Marsonnat – Scénario 1

5.4.3. SCÉNARIO 2

Stationnement sur la seule rive Est de l'avenue.

Bilan de 90 places (40 sur la place + 50 sur l'avenue).

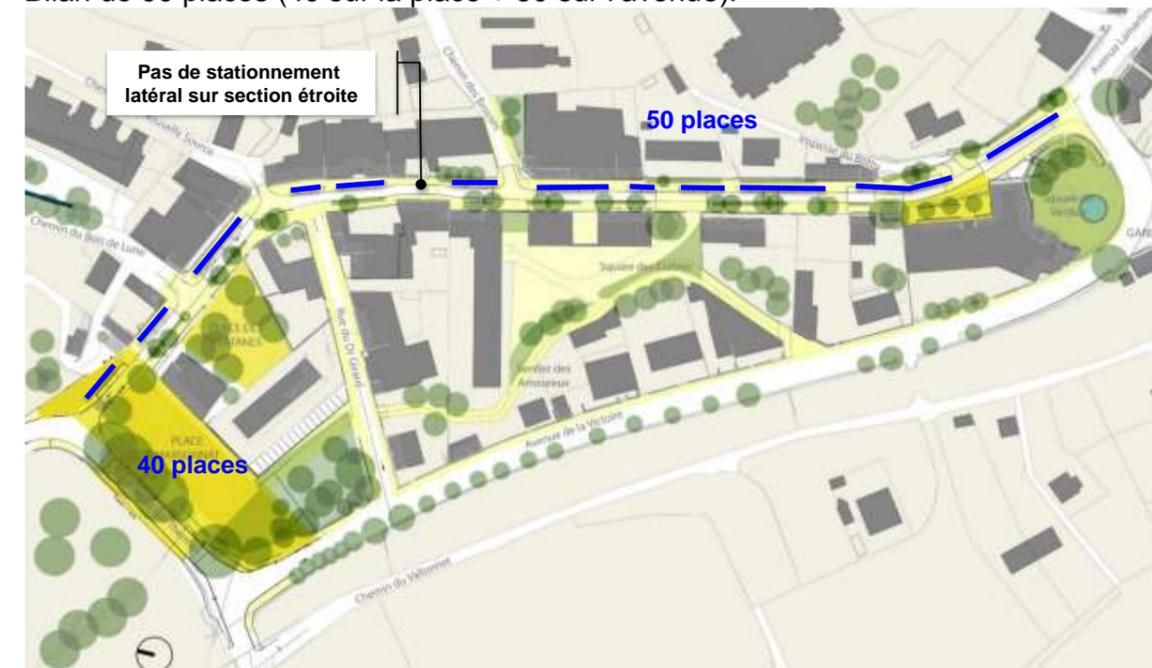


Figure 27 : Stationnement sur de Gaulle et Marsonnat – Scénario 2

5.4.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Afin de maintenir le niveau actuel de l'offre de stationnement dans le centre dans l'hypothèse du scénario 2, la mairie prévoit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement suivantes :

- Création d'environ 20 places nouvelles projetées au niveau du Chemin du Bois de la Lune ;
- Création d'environ 20 places supplémentaires à la halte ferroviaire « Le Méridien » ;
- Création de 14 à 20 places de stationnement public créées dans le cadre du projet de tènement de la Maison de la Presse ;
- Extension de la zone bleue devant la gare visant à libérer une vingtaine de places ;
- Evolution de la gestion du stationnement sur voirie avec la nouvelle réglementation au 1^{er} janvier 2018 qui permettra de réserver des places aux résidents en contrepartie d'une redevance.

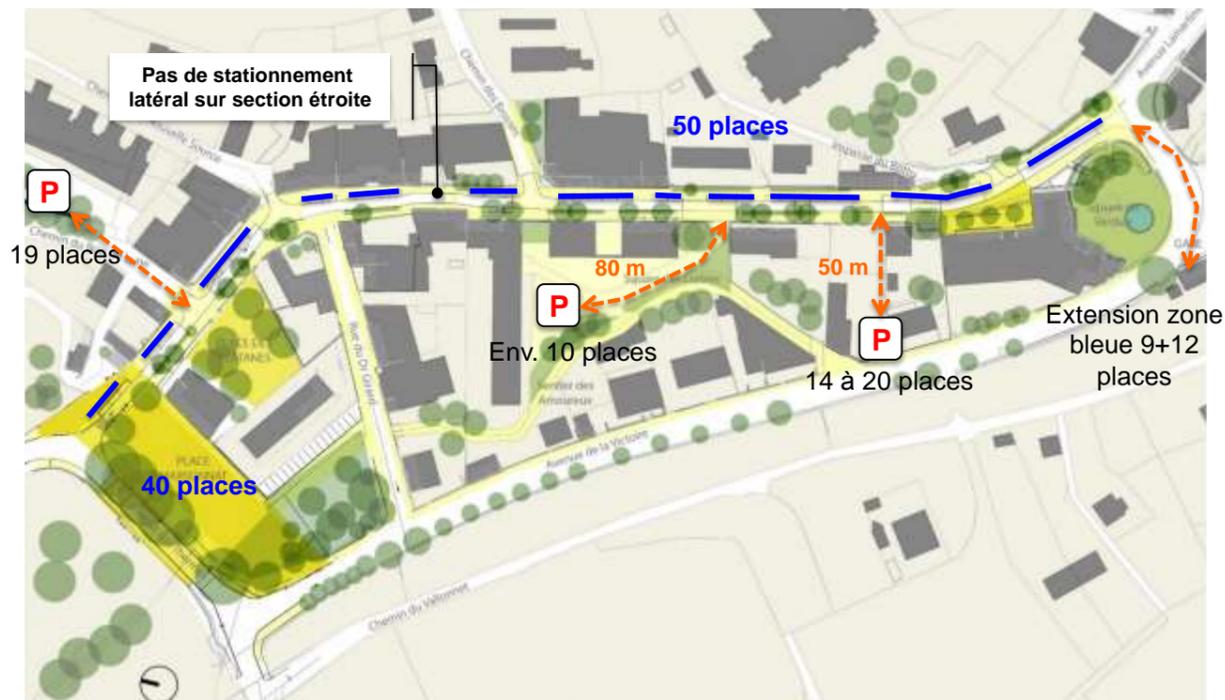


Figure 28 : Stationnement sur de Gaulle et Marsonnat – Mesures d'accompagnement

6. Les étapes du projet

La figure ci-dessous présente les différentes étapes du projet (dates prévisionnelles).

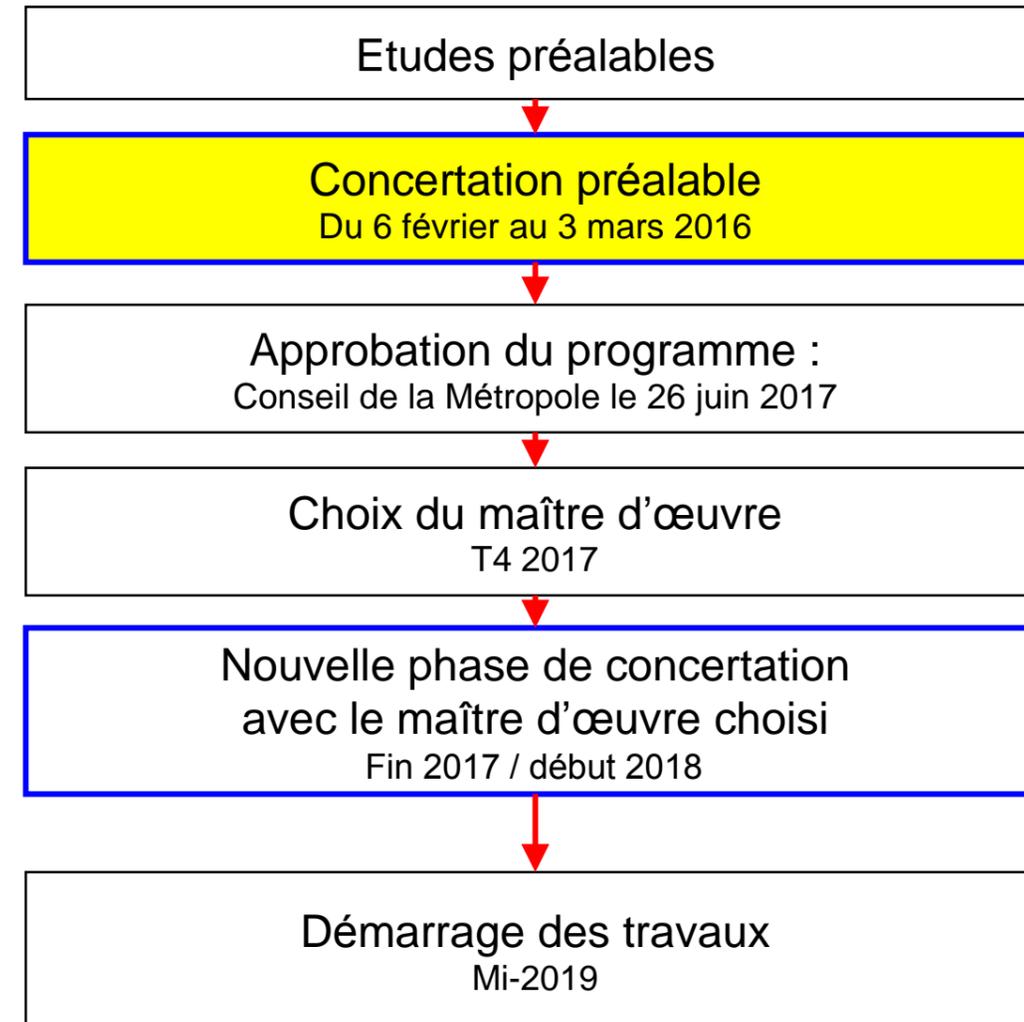


Figure 29 : Enchaînement des étapes du projet